

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

Date de convocation : 28 janvier 2022

Date d'affichage : 28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 1^{er} février à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS.

Absents : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI

Procuration : Séverine CAPOGNA pour Pierre COLOMB, Audrey MORGANTINI pour Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITYPARK ET AIRE DE JEUX) POUR SOLLICITER LA DETR AUPRES DE L'ETAT

La commune a un projet d'investissement qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisports (city park) et en la création d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communale Rue de la Cure. Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 123 761,10 € HT.

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR) selon le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		30 940,27 €	25 %
DSIL			
Conseil régional		18 564,17 €	15 %
Conseil départemental		49 504 €	40 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		99 008.44 €	80 %
Autofinancement (fonds propres ou		24 752,66 €	20 %

emprunt)			
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		123 761,10 €	100 %

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PLAN EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

La commune a un projet d'investissement qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisports (city park) sur le terrain communal Rue de la Cure.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 80 872,35 € HT.

La commune sollicite l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan équipements sportifs de proximité selon le plan de financement prévisionnel défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR/DSIL		20 218,09 €	25 %
ANS		40 436,18 €	50 %
Conseil régional			
Conseil départemental		4 043,62 €	5 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		64 697,89 €	80 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		16 174,46 €	20 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		80 872,35 €	100 %

Voté à l'unanimité

SUBVENTION/ADHESION POUR L'ANNEE 2022 AUX ASSOCIATIONS/ ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE

Vu les demandes de subvention des associations et organismes extérieurs à la commune reçues en mairie en cours d'année 2022,

Vu les crédits précédemment inscrits au budget 2021,

Le Maire propose, comme précédemment, d'attribuer des subventions pour l'année 2022 aux associations/organismes qui ont un lien avec la commune parce que la mairie ou ses habitants en bénéficie.

- Mémoire de la Drôme : 46 €
- ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 235 €
- Association des Maires de la Drôme : 135 €
- Association des Maires Ruraux de la Drôme : 100 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie : 50 €
- MFR ou autre (quand un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 €

- Prévention routière : 170 € (à la condition qu'un exercice sur la sécurité routière soit organisé à l'école)

Voté à l'unanimité

SOLLICITATION DU CENTRE DE GESTION DE LA DROME POUR FAIRE APPEL AU COURS DE L'ANNEE 2022 A SON SERVICE DE REMPLACEMENT

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités,

Considérant que le Centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées,

Considérant que la commune de Saint Michel doit, au cours de l'année 2022, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, faire face à la nécessité de remplacer temporairement un agent titulaire indisponible pour cause de congé maternité.

Le Conseil Municipal décide de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire en 2022, afin d'assurer la continuité du service public.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur les travaux Côte Maréchale
- Recensement des ponts
- Point sur le budget (résultat comptable de l'années 2021)
- Mise en place du site internet
- Mise en place du groupe de travail en prévision du changement de logiciel
- Avis sur l'achat et ses modalités de financement d'une autolaveuse pour l'Espace du Bagnol
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.